



CONCOURS NATIONAL DE MUSIQUE DU MAROC 18^E ÉDITION - CORDES

Du 30 mai au 4 juillet 2021

REGLEMENT

I - INSCRIPTION

Le Concours est ouvert aux violonistes, altistes, violoncellistes, contrebassistes et guitaristes de toutes nationalités, résidant au Maroc et répondant aux critères d'âge définis dans ce règlement à la date limite de l'inscription.

Les candidats ne peuvent pas s'inscrire dans deux degrés différents au sein de la même catégorie, mais peuvent s'inscrire à la fois dans la catégorie solo et la catégorie duo.

La catégorie duo est ouverte à tous les instruments de la 18^{ème} édition (violon, alto, violoncelle, contrebasse et guitare), les duos peuvent être constitués de deux mêmes instruments ou de deux instruments différents.

Cette année, le concours se fera en deux tours :

- 1^{er} tour : Les présélections se feront sur vidéo
- 2^{ème} tour : La finale sera quant à elle publique

II - DATES ET LIEUX DU CONCOURS

PREMIER TOUR

- Dimanche 30 mai 2021 : Envoi de la vidéo du candidat avant minuit sur la plateforme d'inscription du concours sur www.eimd.ma
- Vendredi 11 juin 2021 : Annonce des noms des candidats qui participeront à la finale.

DEUXIEME TOUR

- Samedi 3 et dimanche 4 juillet 2021 : Epreuves et annonce des finalistes.

Le concert de clôture réunissant l'ensemble des lauréats aura lieu le dimanche 4 juillet 2021.

Les épreuves et le concert de clôture se tiendront à l'Ecole Internationale de Musique et de Danse de Rabat, 73, lot Meddoun Bir Kacem – Route des Zaërs – Souissi.

Les dates du concours prévues initialement peuvent être modifiées. Dans ce cas, les candidats seront avertis au préalable.

III - DATE LIMITE D'INSCRIPTION

- Les inscriptions se feront en ligne sur la plateforme d'inscription du concours sur www.eimd.ma, la date limite des inscriptions est le dimanche 30 avril 2021.

IV - DÉROULEMENT DU CONCOURS

1. PREMIER TOUR

Le candidat doit envoyer son enregistrement avant le dimanche 31 mai 2021 à minuit sur la plateforme d'inscription du concours sur www.eimd.ma, selon les modalités suivantes :

- Le candidat doit enregistrer le morceau imposé de sa catégorie (voir programme musical du Concours National de Musique du Maroc)
- Sur l'image, le visage du candidat doit être à tout moment visible, le plan doit être fixe et les micros doivent être placés à une distance permettant une bonne qualité sonore.
- La vidéo doit être mise en ligne sur Youtube, dans un format adapté à la plateforme

- Les vidéos doivent avoir été réalisées dans les 3 mois précédant la date limite d'inscription. Les vidéos doivent être réalisées sans aucun montage (donc sans coupures).
- Dans la description de la vidéo, merci de préciser, le nom et prénom du candidat, la catégorie à laquelle il se présente, ainsi que le titre de la pièce interprétée et la mention #CNMM2021/Cordes
- La présélection se fait par un jury international désigné par la direction du Concours.
- Le résultat de la présélection sera annoncé le vendredi 11 juin 2021.

2. DEUXIEME TOUR

- Les candidats sélectionnés seront invités à venir participer aux épreuves de la finale le 3 et/ou le 4 juillet 2021 à l'EIMD Rabat.
- Les candidats doivent présenter le morceau imposé ainsi que le morceau au choix pour les niveaux à partir du préparatoire 2.
- Seuls les candidats présents au jour et à l'heure de leur convocation seront entendus.
- En cas d'absence ou de retard, les candidats sont priés de prévenir le secrétariat le plus rapidement possible.
- Le concours est public dans la limite des places disponibles et l'entrée est libre sauf pour le concert de clôture.
- L'ordre de passage des candidats ne pourra être modifié, sauf en cas de force majeure justifiée.
- Les candidats sont priés de se présenter sans aucun signe distinctif dans leur tenue vestimentaire, aussi bien pendant les épreuves que pendant le concert de clôture.
- Les candidats sont priés de se présenter avec une tenue vestimentaire correcte lors des épreuves et du concert de clôture (ni baskets, ni jeans).
- Les candidats ne peuvent prétendre à aucun droit ni indemnité sur les enregistrements visuels ou sonores effectués pendant les épreuves ou le concert de clôture du concours.
- La direction du concours se réserve le droit de modifier, si nécessaire, tout point du présent règlement. Elle en informera alors les candidats avant les épreuves.

V - CATÉGORIES ET LIMITES D'ÂGE

Le concours comporte trois catégories pour les épreuves solos et 4 catégories pour les épreuves en duo, dont les niveaux et les limites d'âges sont les suivants :

EPREUVES SOLO					
Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
Initiation Initiation	Jusqu'à 10 ans 1 an de pratique				
Débutant 1 Cycle 1 – 1 ^{ère} année	Jusqu'à 12 ans 2 ans de pratique	Elémentaire 1 Cycle 2 – 1 ^{ère} année	Jusqu'à 18 ans	Supérieur 1 Cycle 3 – 1 ^{ère} année	Jusqu'à 24 ans
Débutant 2 Cycle 1 – 2 ^{ème} année	Jusqu'à 13 ans 3 ans de pratique	Elémentaire 2 Cycle 2 – 2 ^{ème} année	Jusqu'à 18 ans	Supérieur 2 Cycle 3 – 2 ^{ème} année	Jusqu'à 26 ans
Préparatoire 1 Cycle 1 – 3 ^{ème} année	Jusqu'à 14 ans 4 ans de pratique	Moyen 1 Cycle 2 – 3 ^{ème} année	Jusqu'à 18 ans	Fin d'études Cycle 3 – 3 ^{ème} année	Jusqu'à 26 ans
Préparatoire 2 Fin de cycle 1	Jusqu'à 16 ans	Moyen 2 Fin de Cycle 2	Jusqu'à 18 ans	Excellence	Pas de limite d'âge

EPREUVES EN DUO	
Catégorie A (1 ^{er} cycle)	Jusqu'à 16 ans
Catégorie B (2 ^{ème} cycle)	Jusqu'à 18 ans
Catégorie C (3 ^{ème} cycle)	Jusqu'à 20 ans
Catégorie D (Supérieur)	Jusqu'à 30 ans



VI - DOSSIER D'INSCRIPTION

L'inscription va se faire en ligne sur la plateforme d'inscription du concours sur www.eimd.ma, le dossier d'inscription doit comporter les documents suivants :

- Photo d'identité récente.
- Photocopie de l'extrait d'acte de naissance ou de la carte d'identité ou du passeport
- Attestation du professeur d'instrument ou un certificat de l'établissement où le candidat fait ou a fait ses études musicales mentionnant son niveau d'étude et le nombre d'années de pratique instrumentale
- L'ordre de virement ou le numéro de reçu du règlement des droits d'inscription.

Ces documents devront être mis en ligne directement sur la plate-forme du concours.

VII - DROITS D'INSCRIPTION

Droits d'inscription* épreuves en solo :

- Catégorie A (Initiation, D1, D2, P1, P2) : 400 dhs
- Catégorie B (E1, E2, M1, M2) : 500 dhs
- Catégorie C (SUP1, SUP2, FE, Exc.) : 600 dhs

Droits d'inscription épreuves en duo :

- Catégorie A 400 dhs pour le duo (200 dhs/candidat)
- Catégorie B 500 dhs pour le duo (250 dhs/candidat)
- Catégorie C 600 dhs pour le duo (300 dhs/candidat)
- Catégorie D 600 dhs pour le duo (300 dhs/candidat)

Frais d'accompagnement pour les candidats en violon, alto, violoncelle et contrebasse venant sans pianiste accompagnateur et désirant se préparer au cours des 15 jours précédant le concours :

- 1/2h de répétition** 150 dhs
- 1/2h supplémentaire 100dhs

Le règlement peut se faire :

- Par virement sur le numéro de compte suivant : 013 780 01095 001168 001 79 48
- Par chèque bancaire établi à l'ordre de « Ecole Internationale de Musique et de Danse », il peut être déposé à l'EIMD Casablanca ou Rabat.

Les droits d'inscription ne peuvent être remboursés, sauf annulation de l'épreuve décidée par la direction du concours.

Les droits d'inscription donnent droit à deux places pour le Concert de clôture du concours lors duquel les lauréats joueront en public et les diplômes et récompenses seront distribués.

La direction se réserve le droit d'annuler le concours ou une de ses catégories si le nombre de candidats est insuffisant (auquel cas les droits d'inscription seront remboursés aux candidats concernés). Elle en informera alors les candidats au préalable.

**Sous certaines conditions, les candidats peuvent bénéficier d'une réduction des droits d'inscription (voir fiche de demande de réduction des frais d'inscription).*

*** Les répétitions ont lieu à l'EIMD Rabat ou à l'EIMD Casablanca.*

VIII - LIGNES DIRECTRICES POUR LE RÉPERTOIRE

- Aucune coupure n'est permise dans les pièces ou les mouvements.
- Les œuvres imposées doivent être obligatoirement jouées. Aucune substitution n'est permise.
- Attention, les candidats qui sont retenus pour le deuxième tour doivent se munir d'un exemplaire de leur morceau au choix pour le jury.
- Les œuvres des épreuves solos doivent obligatoirement être jouées par cœur.
- L'exécution de mémoire des œuvres des épreuves en duo n'est pas obligatoire.



IX - CONVOCATION

- Une convocation électronique sera envoyée aux candidats environ deux semaines avant le concours. Celle-ci précisera la date et l'heure à laquelle ils devront se présenter à l'EIMD Rabat.
- L'accès aux salles du concours se fera sur présentation de la convocation du candidat.

X - JURY

- Le jury, composé de personnalités du monde musical, est souverain. Il a le droit d'écouter l'audition des concurrents.
- En cas de partage de voix, la voix du président du jury est prépondérante.
- Au cas où le candidat ne serait pas du niveau requis, le jury se réserve le droit de l'interrompre pendant l'exécution.
- Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de récompense. Ses décisions sont sans appel.
- Les candidats auront l'occasion de rencontrer les membres du jury après la proclamation des résultats.

XI - PRIX ET RECOMPENSES

- Le jury peut décerner un premier prix par niveau et par instrument, dans chaque catégorie.
- Chaque récompense peut être attribuée « à l'unanimité » et/ou « avec les félicitations du jury » et/ou « ex aequo », mais aussi sans aucune précision.
- Des prix spéciaux peuvent également être attribués par le jury.
- Les diplômes des prix et les récompenses seront remis aux candidats lors du concert de clôture du concours.

XII - CONCERT DE CLÔTURE

- Un concert de clôture sera organisé à la fin du concours, le dimanche 4 juillet 2021.
- Les lauréats désignés par le jury au moment de l'attribution des prix sont tenus de jouer lors de ce concert et ne peuvent prétendre à aucune rémunération pour cette prestation.
- Les candidats ne pourront recevoir leurs diplômes et leurs récompenses que s'ils se présentent personnellement à cette cérémonie.

XII - ENGAGEMENT

- Toute inscription au concours implique l'acceptation du présent règlement et de ses annexes.

SECRETARIAT DU CONCOURS

EIMD Rabat : +212 5 37 75 51 51 | 73, lot. Meddoun – Birkacem – Route des Zaërs – Souissi

EIMD Casablanca : +212 5 22 25 74 74 | 439, route d'El Jadida – Oasis

www.eimd.ma | facebook.com/ConcoursCNMM | cnmm.cordes@gmail.com